

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Sous-direction C

BUREAU C3

**INSTRUCTION N° 79-23 - B1
du 19 février 1979**

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :
n° du
n° du
n° du
n° du
Celle instruction a été abrogée par l'instruction
n° du

**MESURES DE SIMPLIFICATION
RECENSEMENT DES MARCHÉS CONCLUS AU NOM DE L'ÉTAT
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX**

ANALYSE

Numéros de code des collectivités contractantes

DOCUMENTS A ANNOTER

- Instruction n° 72-158-B 1 du 26 décembre 1972.
- Instruction n° 73-173-B 1 du 21 décembre 1973.

DOCUMENTS A ABROGER

- Instruction n° 75-163-B 1 - M du 17 décembre 1975.
- Instruction n° 78-3-B 1 - M du 4 janvier 1978.

Est notifiée en annexe ci-jointe la liste des codes « Collectivités contractantes » abrogeant et remplaçant les dispositions contenues dans l'instruction n° 72-158-B 1 du 26 décembre 1972 et applicables à compter du 1^{er} janvier 1979 au recensement statistique des marchés conclus au nom de l'État.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,

Guy SALLERIN.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
GT
12

ENST	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGC	TGE	TOM
CPE	PGA	IP	DP	SIA	BA	EPA	EPSC	

ANNEXE

-- 2 --

à l'instruction n° 79-23 - B1
du 19 février 1979

CODE « COLLECTIVITÉS CONTRACTANTES »

I. — BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

0000001 Affaires étrangères.
0000002 Culture et communication.
0000003 Agriculture.
0000004 Anciens combattants.
0000005 Jeunesse, sports et loisirs. Tourisme.
0000006 Éducation.
0000007 Économie et budget. Section commune.
0000008 Territoires d'outre-mer.
0000009 Intérieur et rapatriés. Intérieur.
0000010 Justice.
0000011 Économie.
0000012 Services du Premier ministre. Services généraux.
0000013 Intérieur et rapatriés. Rapatriés.
0000015 Services du Premier ministre. Secrétariat général de la défense nationale.
0000016 Services du Premier ministre. Recherche.
0000017 Budget.
0000018 Services du Premier ministre. Commissariat général du Plan.
0000019 Direction de l'architecture.
0000020 Économie et budget. Charges communes.
0000021 Industrie.
0000022 Départements d'outre-mer.
0000023 Environnement et cadre de vie. Cadre de vie et logement.
0000024 Transports. Routes, ports et voies navigables.
0000025 Transports. Section commune.
0000026 Transports. Transports terrestres.
0000027 Transports. Aviation civile et météorologie.
0000028 Transports. Marine marchande.
0000029 Services du Premier ministre. Conseil économique et social.
0000030 Coopération.
0000032 Jeunesse, sports et loisirs. Jeunesse et sports.
0000033 Commerce et artisanat.
0000034 Travail et santé. Section commune.
0000035 Travail et santé. Santé et famille.
0000036 Travail et santé. Travail et participation.
0000037 Environnement et cadre de vie. Environnement.
0000038 Universités.
0000070 Défense. Section commune.
0000071 Défense. Section air.
0000072 Défense. Section forces terrestres.
0000073 Défense. Section marine.
0000074 Défense. Section gendarmerie.

II. — BUDGETS ANNEXES

0000790 Postes et télécommunications.
0000791 Sociétés de financement des télécommunications.
0000798 Fonds d'approvisionnement des postes et télécommunications.
0000085 Légion d'honneur.
0000086 Ordre de la Libération.
0000087 Prestations sociales agricoles.
0000091 Journaux officiels.
0000092 Imprimerie nationale.
0000094 Monnaies et médailles.
0000097 Services des essences des armées.

III. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

0090200	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.
0090201	Fonds forestier national.
0090203	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.
0090204	Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'État.
0090205	Service financier de la loterie nationale.
0090207	Modernisation du réseau des débits de tabacs.
0090208	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de caisse autonome de la reconstruction (C.A.R.E.C.).
0090209	Compte des certificats pétroliers.
0090210	Soutien financier de l'industrie cinématographique.
0090211	Fonds spécial d'investissement routier.
0090212	Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés.
0090213	Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités.
0090214	Fonds d'expansion économique de la Corse.
0090215	Compte d'emploi de la redevance de la radiodiffusion télévision française.
0090216	Fonds national du livre.
0090217	Fonds national d'aide au sport de haut niveau.
0090401	Substances militaires.
0090402	Fabrications d'armement.
0090403	Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
0090404	Coopération internationale. Entretien et réparation de matériels aériens.
0090405	Constructions navales de la marine militaire.
0090406	Opérations commerciales des domaines.
0090409	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'État.
0090411	Régie industrielle des établissements pénitentiaires.
0090412	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.
0090414	Liquidation d'établissements publics de l'État et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidations diverses.
0090415	Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes.
0090416	Union des groupements d'achats publics (U.G.A.P.).
0090418	Construction de casernements.
0090419	Opérations à caractère industriel et commercial de la documentation française.
0090500	Contribution d'États étrangers au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.

IV. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

1° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX A CARACTÈRE ADMINISTRATIF DIVERS.

0001001	Agence nationale pour l'emploi.
0001002	Institut national de la propriété industrielle.
0001003	Commission des opérations de bourse.
0001004	Syndicat des transports parisiens.
0001005	Service national des examens du permis de conduire.
0001006	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.).
0001007	Institut national de la consommation.
0001008	Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (I.N.A.O.).
0001011	Centre national de la cinématographie.
0001012	Conseil supérieur de la pêche.
0001013	Office national de la chasse.
0001014	Domaine de Pompadour.
0001015	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.).
0001016	Fondation Carnegie.
0001017	Office français de protection des réfugiés et apatrides.
0001018	Agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre-mer (A.N.I.F.O.M.).
0001019	Office national d'immigration.
0001020	Institut géographique national.
0001021	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (A.P.C.A.).
0001022	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (A.N.A.C.T.).
0001024	Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.
0001025	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
0001026	Bibliothèque publique d'information à Paris.

2° CAISSES ET FONDS.

- 0002001 Agence centrale des organismes de sécurité sociale (A.C.O.S.S.).
- 0002002 Caisse nationale d'allocations familiales (C.N.A.F.).
- 0002003 Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
- 0002004 Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
- 0002005 Caisse nationale militaire de sécurité sociale.
- 0002006 Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants.
- 0002007 Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.
- 0002008 Établissement national des invalides de la marine.
- 0002011 Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.
- 0002012 Caisse nationale des autoroutes.
- 0002013 Caisse de prêts aux organismes d'H.L.M.
- 0002014 Caisse autonome de reconstruction.
- 0002015 Caisse nationale des télécommunications.
- 0002016 Centre national des lettres.
- 0002017 Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

3° AGENCES FINANCIÈRES DE BASSIN.

- 0003001 Adour - Garonne.
- 0003002 Artois - Picardie.
- 0003003 Loire - Bretagne.
- 0003004 Rhin - Meuse.
- 0003005 Rhône - Méditerranée - Corse.
- 0003006 Seine - Normandie.

4° PARCS NATIONAUX.

- 0004001 Parc national des Cévennes.
- 0004002 Parc national de Port-Cros.
- 0004003 Parc national des Pyrénées.
- 0004004 Parc national de la Vanoise.
- 0004005 Parc national des Écrins.

5° CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE.

- 0005001 Nord - Picardie.
- 0005002 Franche-Comté.
- 0005003 Aquitaine.
- 0005004 Normandie.
- 0005005 Champagne - Ardennes.
- 0005006 Auvergne.
- 0005007 Bourgogne.
- 0005008 Limousin.
- 0005009 Rhône - Alpes.
- 0005010 Provence - Côte d'Azur.
- 0005011 Lorraine - Alsace.
- 0005012 Languedoc - Roussillon.
- 0005013 Pays de la Loire.
- 0005014 Centre.
- 0005015 Poitou - Charente.
- 0005016 Bretagne.
- 0005017 Midi - Méditerranée.

6° ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE BIENFAISANCE.

- 0006001 Centre national ophtalmologique des Quinze-Vingts.
- 0006002 Établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.
- 0006004 Établissement national des convalescents du Vésinet.
- 0006005 Établissement national de Königswarter.
- 0006006 Fondation Singer-Polignac.
- 0006007 Hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller.
- 0006008 Institut national des jeunes aveugles de Paris.
- 0006009 Institut national des jeunes sourds de Paris.

- 0006010 Institut national des jeunes sourdes de Bordeaux.
- 0006011 Institut national des jeunes sourds de Chambéry.
- 0006012 Institut national des jeunes sourds de Metz.
- 0006013 Thermes nationaux d'Aix-les-Bains.

7° ACADÉMIES.

- 0007001 Académie de France à Rome.
- 0007002 Académie de marine.
- 0007003 Académie des sciences d'outre-mer.
- 0007004 Collège de France.
- 0007005 Institut de France.

8° MUSÉES.

- 0008001 Musée de l'armée.
- 0008002 Musée national de la Légion d'honneur.
- 0008003 Musée Gustave-Moreau.
- 0008004 Musée J.-J.-Henner.
- 0008005 Musée de la marine.
- 0008006 Musée postal.
- 0008007 Musée Rodin.
- 0008008 Muséum national d'histoire naturelle.
- 0008009 Réunion des musées nationaux.

9° ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Établissements d'enseignement supérieur.

- 0009001 Institut national agronomique de Paris-Grignon.
- 0009002 Institut national de la promotion supérieure agricole de Dijon.
- 0009003 Institut national de recherches et d'applications pédagogiques de l'enseignement agricole.
- 0009004 École nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées de Dijon.
- 0009005 École nationale supérieure agronomique de Montpellier.
- 0009007 École nationale supérieure agronomique de Rennes.
- 0009009 École nationale féminine d'agronomie de Marmilhat (Puy-de-Dôme).
- 0009010 École nationale féminine d'agronomie de Rennes.
- 0009011 École nationale féminine d'agronomie de Toulouse.
- 0009013 École nationale supérieure d'horticulture de Versailles.
- 0009014 École nationale du génie rural, des eaux et forêts.
- 0009015 École nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts.
- 0009016 École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles d'Angers.
- 0009017 École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux.
- 0009018 École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Dijon-Quétigny.
- 0009019 École nationale des ingénieurs des travaux ruraux et des techniques sanitaires de Strasbourg.
- 0009020 École nationale vétérinaire d'Alfort.
- 0009021 École nationale vétérinaire de Lyon.
- 0009022 École nationale vétérinaire de Toulouse.
- 0009023 École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy.
- 0009024 École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes.
- 0009025 École nationale supérieure du paysage.

10° ENSEIGNEMENT NON AGRICOLE.

- 0010001 Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.
- 0010002 École nationale supérieure des bibliothécaires.
- 0010003 École nationale des chartes.
- 0010004 Conservatoire national supérieur d'art dramatique.
- 0010005 Conservatoire national supérieur de musique.
- 0010006 École nationale supérieure des arts décoratifs.
- 0010007 École nationale supérieure des Beaux-Arts.
- 0010008 Casa Velasquez.
- 0010009 École française d'archéologie d'Athènes.
- 0010010 École française d'Extrême-Orient.
- 0010011 École française de Rome.
- 0010012 Institut français d'archéologie orientale du Caire.

0010013 Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.
 0010014 École nationale d'administration.
 0010015 Institut international d'administration publique.
 0010016 Institut régional d'administration de Lille.
 0010017 Institut régional d'administration de Lyon.
 0010018 Institut régional d'administration de Nantes.
 0010019 École nationale de la magistrature.
 0010020 École polytechnique.
 0010021 Centre national d'enseignement technique.
 0010022 Conservatoire national des arts et métiers.
 0010023 École centrale des arts et manufactures de Paris à Châtenay-Malabry.
 0010024 École centrale des arts et manufactures de Lyon.
 0010025 Institut national des sciences appliquées de Lyon.
 0010026 Institut national des sciences appliquées de Rennes.
 0010027 Institut national des sciences appliquées de Toulouse.
 0010028 École nationale de la marine marchande du Havre.
 0010029 École nationale de la marine marchande de Marseille.
 0010030 École nationale de la marine marchande de Nantes.
 0010031 École nationale de la marine marchande de Paimpol.
 0010032 École nationale de la marine marchande de Saint-Malo.
 0010033 École nationale de voile.
 0010034 École nationale de l'aviation civile.
 0010035 École nationale d'équitation.
 0010036 Centre d'études supérieures de la sécurité sociale.
 0010037 École nationale de la santé publique.
 0010039 Institut régional d'administration de Metz.
 0010040 École normale supérieure de Paris (G).
 0010041 École normale supérieure de Saint-Cloud (G).
 0010042 École normale supérieure de Paris (F).
 0010043 École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (F).
 0010044 École des hautes études en sciences sociales.
 0010045 École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (E.N.S.E.A.).
 0010046 Institut national des sciences appliquées de Lille.
 0010047 Institut national du sport et de l'éducation physique.
 0010048 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre national de Paris.
 0010049 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional d'Aix-en-Provence.
 0010050 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional de Bordeaux.
 0010051 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional d'Angers.
 0010052 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional de Châlons-sur-Marne.
 0010053 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional de Lille.
 0010054 École nationale supérieure d'arts et métiers, centre régional de Cluny.
 0010055 Institut national d'éducation populaire (I.N.E.P.).
 0010056 Institut national supérieur de chimie industrielle de Rouen.
 0010057 École nationale de ski et d'alpinisme.
 0010058 École nationale supérieure de céramique industrielle à Sèvres.
 0010059 École nationale supérieure des arts et industries à Strasbourg.
 0010060 École nationale supérieure des arts et industries textiles à Roubaix.

11° RECHERCHE.

0011001 Palais de la découverte.
 0011002 Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.
 0011003 Institut de recherches d'informatique et d'automatique (I.R.I.A.).
 0011004 Institut de recherche des transports.
 0011005 Bureau d'études des postes et télécommunications d'outre-mer.
 0011006 Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.
 0011007 Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.
 0011008 Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
 0011009 Centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole.
 0011011 Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.).
 0011012 Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.).
 0011013 Institut national pour la santé et la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.).
 0011014 Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.).
 0011016 Institut industriel du nord de la France.
 0011017 Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
 0011018 Centre national d'études et de formation pour l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée (C.N.E.F.A.S.E.S.).

12° AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

0012001 Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

0012002 Aix - Marseille.
0012003 Amiens.
0012004 Besançon.
0012005 Bordeaux.
0012006 Caen.
0012007 Clermont-Ferrand.
0012008 Dijon.
0012009 Grenoble.
0012010 Lille.
0012011 Limoges.
0012012 Lyon.
0012013 Montpellier.
0012014 Nancy.
0012015 Nantes.
0012016 Nice.
0012017 Orléans.
0012018 Paris.
0012019 Poitiers.
0012020 Reims.
0012021 Rennes.
0012022 Rouen.
0012023 Strasbourg.
0012024 Toulouse.
0012048 Créteil.
0012049 Versailles.
0012050 Antilles - Guyane.

Centres régionaux d'éducation physique et sportive.

0012025 Aix.
0012026 Bordeaux.
0012027 Caen.
0012028 Bellerive.
0012029 Dijon.
0012030 Grenoble.
0012031 Wattignies.
0012032 Lyon.
0012033 Montpellier.
0012034 Nancy.
0012035 Saint-Raphaël.
0012036 Paris à Montry.
0012037 Poitiers.
0012038 Reims.
0012039 Rennes à Dinard.
0012040 Strasbourg.
0012041 Toulouse.
0012042 Antille - Guyane.
0012043 Institut national de la recherche pédagogique.
0012044 Office de coopération et d'accueil universitaire.
0012046 Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P.).
0012047 Bibliothèque nationale.

Écoles nationales d'ingénieurs.

0012051 Brest.
0012052 Saint-Étienne.
0012053 Metz.
0012054 Tarbes.
0012055 Belfort.

13° CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS.

0013001 Aix - Marseille.
0013002 Amiens.
0013003 Besançon.
0013004 Bordeaux.
0013005 Caen.
0013006 Clermont-Ferrand.
0013007 Dijon.
0013008 Grenoble.
0013009 Lille.
0013010 Limoges.
0013011 Lyon.
0013012 Montpellier.
0013013 Nancy - Metz.
0013014 Nantes.
0013015 Nice.
0013016 Orléans - Tours.
0013017 Paris.
0013018 Poitiers.
0013019 Reims.
0013020 Rennes.
0013021 Rouen.
0013022 Strasbourg.
0013023 Toulouse.
0013024 Antilles et Guyane.
0013025 Créteil.
0013026 Versailles.
0013027 Corse.

14° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX A CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET CULTUREL.

0014001 Université d'Aix - Marseille I, dite de Provence.
0014002 Université d'Aix - Marseille II.
0014003 Centre universitaire d'Avignon.
0014004 Centre universitaire de la Réunion.
0014005 Université d'Amiens, dite de Picardie.
0014006 Université de Compiègne.
0014007 Université de Besançon.
0014008 Université de Bordeaux I.
0014009 Université de Bordeaux II.
0014010 Université de Bordeaux III.
0014011 Université de Pau et des pays de l'Adour.
0014012 Centre universitaire des Antilles - Guyane.
0014013 Université de Caen.
0014014 Université du Mans, dite du Maine.
0014015 Université de Clermont-Ferrand I.
0014016 Université de Dijon.
0014017 Université de Grenoble I, dite scientifique et médicale.
0014018 Université de Grenoble II, dite des sciences sociales.
0014019 Université de Grenoble III, dite des langues et lettres.
0014020 Institut national polytechnique de Grenoble.
0014021 Centre universitaire de Chambéry, dit de Savoie.
0014022 Université de Lille I, dite des sciences et techniques.
0014023 Université de Lille II, dite du droit et de la santé.
0014024 Université de Lille III, dite des sciences humaines, des lettres et des arts.
0014025 Centre universitaire de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.
0014026 Université de Limoges.
0014027 Université de Lyon I Claude-Bernard.
0014028 Université de Lyon II.
0014029 Université de Saint-Étienne.
0014030 Université de Montpellier I.
0014031 Université de Montpellier II, dite des sciences et techniques du Languedoc.
0014032 Université de Montpellier III, dite Paul-Valéry.
0014033 Centre universitaire de Perpignan.
0014034 Université de Nancy I.
0014035 Université de Nancy II.
0014036 Institut national polytechnique de Nancy, dite de Lorraine.

- 0014037 Université de Nantes.
- 0014038 Université d'Angers.
- 0014039 Université de Nice.
- 0014040 Centre universitaire de Toulon et du Var.
- 0014041 Université d'Orléans.
- 0014042 Université de Tours.
- 0014043 Université de Paris I.
- 0014044 Université de Paris II.
- 0014045 Université de Paris III.
- 0014046 Université de Paris IV, dite Sorbonne.
- 0014047 Université de Paris V, dite René-Descartes.
- 0014048 Université de Paris VI, dite Pierre-et-Marie-Curie.
- 0014049 Université de Paris VII.
- 0014050 Université de Paris VIII, dite Vincennes.
- 0014051 Université de Paris IX, dite Dauphine.
- 0014052 Université de Paris X, dite Nanterre.
- 0014053 Université de Paris XI, dite Paris-Sud.
- 0014054 Université de Paris XII, dite Val-de-Marne.
- 0014055 Université de Paris XIII, dite Paris-Nord.
- 0014056 Observatoire de Paris.
- 0014057 Université de Poitiers.
- 0014058 Université de Reims.
- 0014059 Université de Rennes I.
- 0014060 Université de Rennes II, dite de Haute-Bretagne.
- 0014061 Université de Brest.
- 0014062 Université de Strasbourg I, dite Louis-Pasteur.
- 0014063 Université de Strasbourg II, dite des sciences humaines.
- 0014064 Université de Strasbourg III, dite des sciences juridiques, politiques et sociales.
- 0014065 Université de Metz.
- 0014066 Université de Mulhouse, dite de Haute-Alsace.
- 0014067 Université de Toulouse I, dite des sciences sociales.
- 0014068 Université de Toulouse II, dite le Mirail.
- 0014069 Université de Toulouse III, dite Paul-Sabatier.
- 0014070 Institut national Polytechnique de Toulouse.
- 0014071 Université d'Aix-Marseille III, dite de droit, d'économie et des sciences.
- 0014072 Université de Lyon III, dite Jean-Moulin.
- 0014073 Université de Rouen.
- 0014074 Université de Clermont-Ferrand II.
- 0014075 Université de Corse.

15° CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Chambres départementales :

- 0015001 Ain.
- 0015002 Aisne.
- 0015003 Allier.
- 0015004 Alpes-de-Haute-Provence.
- 0015005 Hautes-Alpes.
- 0015006 Alpes-Maritimes.
- 0015007 Ardèche.
- 0015008 Ardennes.
- 0015009 Ariège.
- 0015010 Aube.
- 0015011 Aude.
- 0015012 Aveyron.
- 0015013 Bouches-du-Rhône.
- 0015014 Calvados.
- 0015015 Cantal.
- 0015016 Charente.
- 0015017 Charente-Maritime.
- 0015018 Cher.
- 0015019 Corrèze.
- 0015020 Corse.
- 0015021 Côte-d'Or.
- 0015022 Côtes-du-Nord.
- 0015023 Creuse.
- 0015024 Dordogne.

0015025 Doubs.
0015026 Drôme.
0015027 Eure.
0015028 Eure-et-Loir.
0015029 Finistère.
0015030 Gard.
0015031 Haute-Garonne.
0015032 Gers.
0015033 Gironde.
0015034 Hérault.
0015035 Ile-et-Vilaine.
0015036 Indre.
0015037 Indre-et-Loire.
0015038 Isère.
0015039 Jura.
0015040 Landes.
0015041 Loir-et-Cher.
0015042 Loire.
0015043 Haute-Loire.
0015044 Loire-Atlantique.
0015045 Loiret.
0015046 Lot.
0015047 Lot-et-Garonne.
0015048 Lozère.
0015049 Maine-et-Loire.
0015050 Manche.
0015051 Marne.
0015052 Haute-Marne.
0015053 Mayenne.
0015054 Meurthe-et-Moselle.
0015055 Meuse.
0015056 Morbihan.
0015057 Moselle.
0015058 Nièvre.
0015059 Nord.
0015060 Oise.
0015061 Orne.
0015062 Pas-de-Calais.
0015063 Puy-de-Dôme.
0015064 Pyrénées-Atlantiques.
0015065 Hautes-Pyrénées.
0015066 Pyrénées-Orientales.
0015067 Bas-Rhin.
0015068 Haut-Rhin.
0015069 Rhône.
0015070 Haute-Saône.
0015071 Saône-et-Loire.
0015072 Sarthe.
0015073 Savoie.
0015074 Haute-Savoie.
0015076 Seine-Maritime.
0015077 Seine-et-Marne.
0015079 Deux-Sèvres.
0015080 Somme.
0015081 Tarn.
0015082 Tarn-et-Garonne.
0015083 Var.
0015084 Vaucluse.
0015085 Vendée.
0015086 Vienne.
0015087 Haute-Vienne.
0015088 Vosges.
0015089 Yonne.
0015090 Territoire de Belfort.
0015091 Guadeloupe.
0015092 Martinique.
0015093 Réunion.
0015094 Guyane.

Chambres régionales d'agriculture :

- 0015095 Alsace.
- 0015096 Aquitaine.
- 0015097 Auvergne.
- 0015098 Bourgogne.
- 0015099 Bretagne.
- 0015100 Centre.
- 0015101 Champagne - Ardennes.
- 0015102 Franche-Comté.
- 0015103 Languedoc - Roussillon.
- 0015104 Limousin.
- 0015105 Lorraine.
- 0015106 Midi - Pyrénées.
- 0015107 Nord - Pas-de-Calais.
- 0015108 Normandie.
- 0015109 Pays de la Loire.
- 0015110 Picardie.
- 0015111 Poitou - Charentes.
- 0015112 Provence - Côte-d'Azur et de Corse.
- 0015113 Ile-de-France.
- 0015114 Rhône - Alpes.